



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

OFIVAL

Question écrite n° 69298

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des éleveurs ovins de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, suite aux restrictions budgétaires annoncées à l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture. Les financements affectés à l'OFIVAL ont été diminués de 13,6 % en 2003, de 15,2 % en 2004 et on annonce une nouvelle baisse de 23 % en 2005 ! Les éleveurs ne comprennent pas le retrait unilatéral d'engagements pris au début d'un contrat de plan arrêté pour sept années. Rappelons d'autre part les difficultés que rencontrent les éleveurs suite aux deux saisons de sécheresse qui viennent de toucher les zones de montagne, jusqu'alors épargnées. La dynamique « charte de relance ovine » est donc fortement remise en cause par la défaillance de l'État face à ces engagements. Il le remercie de lui préciser ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif aux préoccupations des responsables professionnels du secteur ovin. Le financement des actions prévues dans le cadre du plan de relance de la production, notamment dans les contrats de plan, leur semble compromis par la baisse des crédits d'intervention dont dispose l'Office national interprofessionnel de l'élevage, de la viande et de l'aviculture (OFIVAL). Le ministère de l'agriculture et de la pêche, comme les autres départements ministériels, doit participer à l'effort nécessaire de maîtrise des finances publiques dont notre pays a besoin. Ainsi, des réserves de précaution ont été constituées au cours de cette année. Il appartient au directeur de l'OFIVAL de répartir la charge de la constitution de ces réserves sur plusieurs actions afin d'en limiter l'impact. Malgré le soin qui est apporté à cet exercice, le ministère de l'agriculture et de la pêche est conscient des difficultés qui peuvent résulter du fait des contraintes budgétaires et veille à ce que leurs conséquences soient réduites au maximum pour les agriculteurs.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69298

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6517

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9433